

<p>PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 11 AVRIL 2017</p>

Conseillers

élus :

14

Conseillers

présents :

12

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le onze avril deux mil dix-sept, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Absents

excusés :

2

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe
GROSHENS Stéphan
KRETZ Patrice
HERMANN Gilles
BERTSCH Jacquy
KRETZ Patrick

UTTER Sylvie
DUTTER Jean-Philippe
BOURGEOIS Patricia
HAUG Cédric
KRETZ Claude
ADAM Denis

Membres absents excusés : HATSCH André, SCHIEBER Denis

ORDRE DU JOUR

1. Arrêt final du zonage par le conseil municipal en vue de la clôture du PLU

1. Arrêt final du zonage par le conseil municipal en vue de la clôture du PLU

Lors de la réunion de la commission PLU du 6 avril 2017, les différents zonages ont été approuvés par les membres présents. Seule la question concernant l'exploitation du Bruehli n'a pu être validée du fait de l'égalité des votes ; Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ou non ce dernier point.

Les doléances émanant des particuliers, réceptionnées après les deux réunions publiques, ont toutes été traitées par la commission PLU.

A l'initiative de certains exploitants agricoles, une réunion de travail a été organisée afin de trouver des solutions qui puissent convenir à la majorité. A moyen terme, la ferme KRETZ projette une sortie d'exploitation du centre du village vers une zone Aa située au sud du village (direction Bindernheim). Cette sortie permettait aussi de réduire les dents creuses présentes au centre du village. Une deuxième zone serait également créée pour l'EARL des 3 bouleaux dans le même secteur. Enfin pour l'EARL Haug et la GAEC du Waldmeister ; deux zones Aa à droite de leurs exploitations actuelles seraient créées.

Les propriétaires des parcelles situés en zone Aa ne sont pas forcément les exploitants ; un accord devra donc être trouvé entre les exploitants agricoles et les propriétaires. Ces échanges ne concerneront en aucun cas la commune.

Un tour de table a été réalisé pour que chacun puisse s'exprimer à propos des différentes solutions envisagées par la commission PLU sur le travail de zonage effectué.

Il est indispensable de trouver des solutions qui puissent aussi bien convenir aux riverains qu'aux exploitants agricoles.

Le deuxième point étudié est la problématique de la ferme du Bruehli. Un rendez-vous a été organisé avec Monsieur Sébastien HAUG, accompagné d'un représentant de la chambre d'agriculture. Monsieur Sébastien HAUG a proposé, en collaboration avec l'association « Haies vives d'Alsace », un projet paysager pour réduire les nuisances olfactives. Il s'agit de planter des arbres et des arbustes sur différentes zones ; cela aurait pour but de freiner et élever les vents du nord.

Monsieur Sébastien HAUG souhaite que la parcelle située en zone Ab soit mise en zone Aa sur le zonage du PLU.

La commission PLU a étudié toutes les solutions et n'a pas réussi à s'entendre ; c'est maintenant aux membres du conseil municipal de faire un choix pour pouvoir finaliser le zonage du PLU.

Le conseil municipal décide de réaliser le vote à bulletin secret afin que chaque membre puisse voter librement.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de voter pour ou contre le classement de la parcelle de la ferme Bruehli en zone Aa.

Le conseil municipal après avoir voté à bulletin secret à

**Voté à la majorité des membres présents contre
Et 3 voix pour**

La parcelle située rue de Rossfeld section 4 sera donc placée en zone Ab dans le zonage du PLU.

Les différents points vont être communiqués à l'agence TOPOS pour qu'elle finalise le zonage du PLU.

Calendrier PLU	
Depuis le 28 février	La commission PLU a traité les doléances reçues
Courant du mois d'avril	Transmission à TOPOS des remarques et du nouveau zonage
Courant du mois de mai	Arrêt final du zonage par le conseil municipal
Durant 3 mois	Consultation des PPA
Durant 1 mois	Enquête publique avec le commissaire enquêteur
Fin d'année 2017	Délibération finale du PLU par les membres du conseil municipal

2. Divers

- Zéro pesticide

A l'initiative de la Région Alsace et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, une charte zéro pesticide a été mise en place. Des démarches ont été entreprises pour obtenir la première libellule. Dans cette optique, un devis va être demandé pour l'achat d'un désherbeur thermique.

Fin de séance à 22 heures.